

İstanbul, le 10 mai 2020

Ami-e-s solidaires,

Nous sommes le 10 mai. La France s'apprête pour le 11 mai qui semble symboliser un pas vers une lueur de délivrance au milieu d'une période éprouvante et douloureuse. Pour moi le 11 mai sera le premier anniversaire de ma mise en détention provisoire suite à ma mise en garde à vue le 10 mai 2019. En ce jour symbolique j'aimerais vous rendre compte des derniers développements.

Le 24 janvier 2020, la cour de Balıkesir m'avait en 3e audience acquitté des charges de «propagande pour une organisation terroriste». Suite à la publication de la décision motivée, le procureur a fait appel sans daigner exposer ses raisons. Mon avocate s'y est opposée par une requête formelle. C'était début mars. Depuis, le dossier est en cour d'appel, procédure sans audience, au point mort.

À l'automne dernier mon avocate avait entamé une procédure auprès du tribunal administratif pour la restitution de mon passeport. La cour de Balıkesir s'était en effet gardée de mentionner mon passeport, déléguant une éventuelle restitution aux instances de la Préfecture de Balıkesir. Et ces dernières l'avaient conditionnée au jugement final de la cour. Or, le tribunal administratif piétine en se cachant derrière des décisions intermédiaires qui semblent destinées à enterrer notre procédure.

Comme tout paraît dépendre du verdict en cour d'appel, j'ai demandé à l'administration de mon université si elle peut adresser une lettre aux juges de ladite cour les incitant à statuer au plus vite. Sinon, sans date-butoir, la procédure pourrait traîner arbitrairement et abusivement. Le but est de montrer que le soutien et l'attention internationales n'ont pas faibli.

Ami-e-s solidaires, je vous remercie pour le soutien que vous avez montré depuis un an. La crise mondiale que nous traversons confirme que la transparence et la démocratie sont des valeurs fondamentales de l'humanité qu'il faut défendre partout et toujours.

Tuna Altinel